

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie réuni le 29 juin 2018 au Conseil Départemental de la Seine-Maritime à ROUEN, sous la présidence de Mme Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, en présence du représentant de Mme la Préfète de la Région Normandie, de M. Patrick BERG, Directeur Régional de la DREAL Normandie et de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Économique et Financier,

- VU** le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n°2014-1732 du 29 décembre 2014 et n°2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n°2011-1900 du 20 décembre 2011,
- VU** le programme d'action foncière passé avec CHERBOURG EN COTENTIN le 24 janvier 2017, qui comprend notamment le périmètre d'intervention de l'opération n°980 427 "TOURLAVILLE BREQUECAL",
- VU** la demande de CHERBOURG EN COTENTIN sollicitant le concours de l'EPF Normandie,
- SUR** les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
D E C I D E**

d'accepter, sur sollicitation de CHERBOURG EN COTENTIN (Manche), une demande de prorogation de la déclaration d'utilité publique au bénéfice de l'EPF sur le périmètre de prise en charge de l'opération n° 980 427 "TOURLAVILLE BREQUECAL", dont la caducité interviendra le 2 octobre 2018.

Il est précisé que le programme foncier précédemment défini et plus particulièrement les périmètres et enveloppes projet des opérations incluses dans le programme d'action foncière restent inchangées.

Pour Le Président du Conseil d'Administration  
de l'E.P.F. Normandie, absent,



**M.A POUSSIER-WINSBACK**

Le Directeur Général  
de l'E.P.F. Normandie,



**G. GAL**

l'Adjoint au Secrétaire Général  
pour les Affaires Régionales  
chargé du pôle "politiques publiques",



**Dominique LEPETIT**

Délibération approuvée  
A Rouen, le  
La Préfète,

18 JUIL. 2018